

La multiplication des microbarrages menace les dernières rivières sauvages

8 mars 2019 / [Lorène Lavocat \(Reporterre\)](#)



ENQUÊTE (1/2) - L'hydroélectricité s'est durablement installée dans le mix énergétique français. Mais ses promoteurs, vantant « la plus belle des électricités », veulent équiper davantage les cours d'eau de microbarrages. Au grand dam des associations de défense de la biodiversité aquatique.

Reporterre consacre deux articles à l'hydroélectricité. Voici le premier. Le second est [ici](#).

Enfant, qui n'a pas placé des galets en travers d'un ruisseau, puis laissé un bâton dévaler la petite cascade ainsi créée ? De tout temps, à chaque génération, les humains ont su tirer émerveillement et profit de la force motrice de l'eau. Très tôt, les communautés antiques ont construit des moulins pour produire de la farine. Les ouvrages se sont peu à peu multipliés sur nos rivières, pour la meunerie, la forge, la scierie ou la papeterie. Ainsi, on compterait aujourd'hui en France près de 19.000 moulins, pour la plupart abandonnés.

En 1882, un industriel du papier, Aristide Bergès, installa dans sa râperie de bois à Lancey, en Isère, une dynamo liée à une chute d'eau. L'hydroélectricité était née. Elle fut mise à l'honneur, sous le nom de « *houille blanche* », à l'Exposition universelle de 1889, puis connut une première phase d'expansion au début du XX^e siècle. Mais c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale que l'énergie hydraulique prit son envol. À la faveur de la « *modernisation* » et de l'indépendance énergétique d'après-guerre, l'État lança un vaste programme d'aménagement des rivières : en 15 ans, 120 grands barrages furent construits, principalement sur le Rhône et le Rhin.

« **La plupart du potentiel hydroélectrique de nos rivières est exploité**
»

L'hydro s'est ainsi sûrement et durablement installée dans le mix énergétique français. Elle représente aujourd'hui 10 à 13 % de notre production, ce qui en fait la deuxième source d'électricité, (loin) derrière le nucléaire. 90 % de cette énergie sont assurés par les 285 plus grands barrages. Les 10 % restants sont le fruit des milliers de petites turbines placées sur nos rivières : il existe environ 2.000 microcentrales, dont la puissance installée n'excède pas 12 MW. En comparaison, une éolienne classique possède une puissance de 3 MW.

Depuis le début des années 1990, le secteur est resté stable, et pour cause : « *La plupart du potentiel hydroélectrique de nos rivières est exploité* », observe Louis Lallemand, du [Syndicat des énergies renouvelables](#). Autrement dit, les cours d'eau pouvant être équipés de

turbines le sont. Une donnée d'ailleurs corroborée par la **programmation pluriannuelle de l'énergie** (PPE), qui prévoit une progression du parc hydro de l'ordre de 1 GW d'ici à 2028, soit moins de 4 % d'augmentation. Idem du côté de l'association **négaWatt**, qui estime que « *l'hydraulique ne dispose pas d'un potentiel important de développement* » et ne table donc pas sur son essor pour assurer son scénario de transition.



La microcentrale hydraulique de Chamalières-sur-Loire fournit de l'électricité à 400 foyers.

Les producteurs d'énergie hydraulique se posent en revanche à contre-courant : « *Il reste un potentiel non négligeable* », soutient Jean-Marc Lévy, délégué général de **France Hydro Électricité**, estimant la marge de progression à près de 12 TWh (contre 4 TWh supplémentaires annoncés dans le PPE), « *dont la moitié en créant des petites centrales, sur des sites vierges ou sur des seuils existants* ». « *Seulement, poursuit-il, les trois quarts de ce développement possible sont condamnés.* » Damned !

En cause, d'après lui, un « *durcissement des contraintes environnementales* ». Deux sigles reviennent dans la bouche des hydroélectriciens : DCE, pour Directive-cadre sur l'eau, et LEMA, pour Loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Ces deux textes fondateurs, l'un adopté en 2000 à Bruxelles et l'autre voté en 2006 par les parlementaires français, visent entre autres à

protéger les cours d'eau de nouvelles dégradations. Ils ont instauré un classement des rivières, non sans conséquence pour l'hydroélectricité. La « *Liste 1* » proscrit « *l'implantation de nouveaux obstacles à la continuité écologique* », donc la construction de retenues. Sont concernés par cette liste les cours d'eau en très bon état écologique, à préserver tels quels, ceux qui accueillent des populations de poissons migrateurs, et ceux considérés comme des réservoirs biologiques. Soit un tiers environ des 450.000 km de ruisseaux et rivières de métropole. Quant à l'inscription en « *Liste 2* », elle conditionne l'installation de nouvelles centrales à une autorisation environnementale et à la mise en place de dispositifs permettant de minimiser l'impact sur le milieu.

« *Les classements ne sont pas toujours justifiés, ils ont parfois été faits au doigt mouillé* », estime Jean-Marc Lévy, qui fustige l'attitude « *dogmatique* » et « *la politique poissons cailloux* » de l'administration, mise sous pression d'après lui par « *la crainte de recours systématiques de quelques ONG qui en ont fait leur fonds de commerce* ». Autre impact de cette législation, l'augmentation du débit réservé, c'est-à-dire de la part du cours d'eau que les gestionnaires d'une centrale doivent laisser couler librement, et ne peuvent donc pas turbiner. « *Cette augmentation nous a encore fait perdre plusieurs térawattheures de production* », pointe M. Lévy.

La filière de la petite hydro relancée dès 2014

Avec d'autres apôtres de l'hydro, le délégué général de France Hydro a ainsi pris son bâton de pèlerin et frappé aux portes des ministères. Avec un certain succès. En 2014, sous la houlette de Ségolène Royal, les syndicats de producteurs d'électricité ont participé à l'élaboration d'un appel d'offres pour la petite hydro, dont la première tranche a été lancée en 2016.

Le but était clair : « *accélérer le développement* » et l'équipement de nouvelles petites centrales, comme précisé dans le communiqué du ministère de l'Ecologie. En guise de carotte très juteuse, l'État a garanti aux lauréats un complément de rémunération qui assure une certaine rentabilité à leur projet. « *C'est un succès, cela a permis de relancer la filière* », se réjouit Louis Lallemand. La programmation pluriannuelle de l'énergie est venue confirmer la multiplication de ces appels d'offres, à raison de 35 MW par an, jusqu'en 2024. « *M^{me} Royal a rouvert les vannes de la construction de barrages, c'est une calamité* »

, regrette pour sa part Martin Arnould, du **Chant des rivières**. En 2017 et 2018, 33 projets ont été retenus, pour une puissance totale de 63 MW (soit une vingtaine d'éoliennes).



Pour Martin Arnould, du Chant des rivières, la relance des microbarrages, impulsée en 2014, est une “calamité”.

Autre pied dans la digue, en 2017, les défenseurs de l'hydro ont obtenu l'introduction d'un petit article dans la loi d'autoconsommation. A priori pas grand-chose. Que dit-il ? « *Les moulins à eau équipés par leurs propriétaires, par des tiers délégués ou par des collectivités territoriales pour produire de l'électricité, régulièrement installés sur les cours d'eau, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative.* »

Traduction, dans un communiqué enthousiaste de France Hydroélectricité : « *Les moulins à eau, autorisés ou fondés en titre, situés sur un cours d'eau classé en Liste 2, ne sont plus soumis aux obligations de rétablissement du transit sédimentaire et piscicole.* » À l'époque féodale, les propriétaires de moulins disposaient d'un droit de prélèvement d'eau dans la rivière : ce privilège, nommé « *droit d'eau fondé en titre* », a perduré après la Révolution. Depuis deux ans, il retrouve une nouvelle jeunesse auprès des promoteurs de l'hydro.

« On va racler quelques kilowatts et bousiller de nouveaux sites »

« Ces brèches ouvertes ont provoqué une recrudescence des projets de centrales, se désole Simon Burner, de **SOS Loire vivante**. On en voit fleurir un peu partout, mais ce sont avant tout des projets économiques et financiers. » Une microcentrale coûte entre deux et huit millions d'euros le mégawatt installé. D'après les différentes sources que nous avons consultées, l'investissement est amorti au bout de dix ans environ. Les prix d'achat étant garantis sur vingt ans, et une centrale durant aisément plusieurs décennies, l'opération peut vite se révéler profitable. « *L'hydroélectricité est une rente* », affirme Martin Arnould.

Ce renouveau de la microhydro est accueilli avec inquiétude, voire avec colère, par les défenseurs de la biodiversité aquatique. Car les sites intéressants à exploiter sont bien souvent des rivières encore relativement préservées. Ainsi à Chanteuges, en Haute-Loire, un projet est en cours sur la Desge, à 1.000 m en amont du Conservatoire national du saumon sauvage. Dans le parc national des Écrins, une centrale pourrait voir le jour sur le Petit Tabuc, un des rares torrents alpins encore vierge de toute infrastructure. Des installations sont envisagées dans des zones naturelles protégées, notamment dans la Chartreuse iséroise.

« *Ce qui arrive tient de la logique minière, on exploite jusqu'au bout les derniers filons* », estime Lucien Giraudon, président d'une association de pêche près d'Yssingaux, en Haute-Loire. « *Pour alimenter trois fers à repasser, on va créer une centrale avec un effet désastreux sur l'environnement* », renchérit Philippe Boisneau, pêcheur professionnel. Même son de cloche du côté de France nature environnement : « *On va racler quelques kilowatts et bousiller de nouveaux sites* », dénonce Jacques Pulou, de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (**Frapna**). *Ces projets sont mineurs d'un point de vue énergétique, mais majeurs d'un point de vue environnemental.* »



Un exemple de microcentrale hydraulique, ici à Sourzac (Dordogne).

Côté énergéticiens, on vante au contraire la « *plus belle des énergies* », sans laquelle « *la transition énergétique ne se fera pas* », selon Jean-Marc Lévy. L'hydro est en effet la seule ressource renouvelable stockable, à l'inverse de l'éolien ou du photovoltaïque. « *Il ne s'agit pas de refaire des grands barrages* », se défend-il. *La petite hydro est beaucoup plus transparente pour l'environnement. On ne consomme pas d'eau, on ne rejette aucun polluant, on n'émet pas de CO₂, et c'est l'énergie la plus compétitive sur le long-terme*, fait-il encore valoir. *La continuité écologique ne peut pas être l'alpha et l'oméga de la politique de l'eau : il faut aussi penser au climat.* »

Et d'ajouter : « *De toute façon, nos ennemis sont les mêmes que dans le passé, ils utilisent les mêmes arguments, ils racontent les mêmes salades.* » La controverse n'est pas nouvelle en effet, entre les défenseurs des écosystèmes aquatiques et les tenants de la transition énergétique. Dans les années 1980, des citoyens se sont opposés à la construction de quatre barrages sur le bassin de la Loire. En février 1989, des dizaines de militants ont même bloqué pacifiquement le début du [chantier de Serre de la Fare, en Haute-Loire](#) et planté leurs tentes sur le site. Cette Zad pionnière a duré cinq ans, jusqu'à l'abandon du projet d'aménagement et le lancement du plan Loire grandeur nature.

Trente ans après, le retour de la petite hydro vient rouvrir les hostilités. « *Il n'est pas question d'opposer énergies renouvelables et biodiversité* », insiste Olivier Berland d'[Énergie partagée](#), avant d'admettre : « *C'est un sujet difficile, il faut qu'on soit plus constructif que de créer des fossés.* » L'hydroélectricité peut-elle être écolo ? *Reporterre* lance le débat, et pèse le pour et le contre [dans cet article](#).

Lire aussi : [La privatisation des barrages menace la gestion de l'eau](#)

Source : Lorène Lavocat pour *Reporterre*

Photos :

. ©Anais Cramm/*Reporterre*

. Micro-centrale hydraulique de Coly-Lamelette sur l'Isle en crue, à Sourzac, Dordogne ©[Père Igor](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Enquête](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-multiplication-des-microbarrages-menace-les-dernieres-rivieres-sauvages>